

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 DDEEES 172 Subvention à l'Association des Inventeurs et Fabricants Français, au titre du soutien à la réalisation du Concours Lépine.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation d'attribuer une subvention à l'Association des Inventeurs et Fabricants Français ;

Sur le rapport présenté par Madame Lyne COHEN SOLAL, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'Association des Inventeurs et Fabricants Français – domiciliée 12 rue Beccaria à Paris 12e - à titre de soutien pour la réalisation du Concours Lépine (dossier 2013_07437 ; n° Simpa 119281).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée fonction 90, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF 55003) du budget de fonctionnement 2013 de la Ville de Paris.